

RÈGLEMENT DU COLLÈGE DE LA CARRIÈRE

(complémentaire au règlement interne se trouvant dans la brochure d'informations aux parents)

Périmètre scolaire

1. En arrivant à l'école, tu te rends immédiatement dans la cour de récréation et attends la première sonnerie. L'entrée par la porte principale au rez-de-chaussée est interdite. Tu ne peux sortir par cette porte qu'à 12h ou à partir de 15h15. Tu n'es pas autorisé à rester devant les fenêtres des salles de classe.
2. La zone au pied du tilleul recouverte de copeaux est interdite d'accès.
3. Il est interdit de se tenir sur la verrière du tilleul.
4. Les rambardes et les barrières sont là pour ta sécurité. Il ne faut pas grimper dessus.
5. Les gradins sont très hauts. Il faut éviter de se bousculer à proximité.
6. ***Si tu viens en trottinette à l'école, tu la laisses à l'extérieur sur le parking à vélo.***

Utilisation des locaux

7. La porte du rez sud est une porte de secours et il est interdit de l'utiliser, sauf en cas d'urgence.
8. Dans le collège comme à l'extérieur, utilise les poubelles pour jeter tes déchets.
9. On ne court pas dans les couloirs ni dans les escaliers. Si la classe est fermée, tu attends la maîtresse ou le maître dans le calme assis devant ta classe.
10. Les linoléums des classes sont fragiles ; il ne faut pas se balancer sur sa chaise.
11. Dans le collège, on ne mâche pas de chewing-gum. Ceux-ci doivent être jetés avant d'entrer dans le bâtiment.
12. L'usage des correcteurs liquides est interdit.
13. Pendant les pauses de cinq minutes, tu restes dans la classe et tu t'occupes dans le calme à ta place.

14. Les élèves se rendent individuellement aux toilettes les plus proches avec l'autorisation d'un maître. Ils n'y restent que le temps nécessaire et ils ne grimpent pas sur les accessoires. Ils laissent les lieux propres en partant.
15. Les pique-niques prévus à la Carrière lors d'activités particulières se déroulent au lieu prévu par le responsable et sous sa surveillance. Hormis ces moments, les élèves ne consomment **ni boissons ni nourriture** dans le bâtiment scolaire, seul l'eau est autorisée.
16. Les objets trouvés sont gardés en salle des maîtres.
17. Prends soin de ton collège et de son équipement, avertis le concierge ou un maître si tu constates des dégâts.
18. A l'intérieur du bâtiment, tu mets tes pantoufles

Récréation

19. La zone de récréation comprend la cour supérieure, seulement du côté route, les gradins et le tour du tilleul. Tu peux jouer avec des ballons en mousse, mais uniquement sur la cour supérieure.
20. S'il y a de la neige, des règles de jeux particulières seront annoncées.
21. A la fin de la récréation, un ramassage des déchets par les élèves est organisé selon un planning.

Absence aux cours

22. En cas de certificat médical attestant une dispense de sport, un congé peut être accordé si une activité sportive a lieu en début et/ou en fin de demi-journée ou selon d'autres circonstances particulières. Sinon, l'élève assiste à l'activité sportive ou est placé dans une autre classe.

Date : _____

Signature de l'élève : _____

Signature d'un des parents (ou de son/sa représentant-e) :

**COLLÈGE
DE LA CARRIÈRE**

RÈGLEMENT